



CHAMPIONNATS CANADIENS SENIOR D'HALTÉROPHILE

RÉGLEMENTATION DE LA COMPÉTITION
GÉNÉRALITÉS
ANNEXES, FORMULAIRES
DATES LIMITES

Halifax, Nouvelle-Écosse
DU 17 AU 19 MAI 2024

ELEIKO

INVITATIONS OFFICIELLES À TOUS LES PARTICIPANTS

Au nom du comité organisateur, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à tous les participants qui viennent à Halifax, en Nouvelle-Écosse, pour les Championnats canadiens seniors 2024. Cet événement témoigne de votre travail acharné, de votre dévouement et de votre passion, et nous sommes honorés de vous avoir ici.

Halifax est une ville riche et sympathique située sur les terres ancestrales des Mi'kmaq. Nous leur sommes reconnaissants de leur hospitalité.

Veillez accepter cette invitation comme une célébration de vos succès jusqu'à présent et du succès que nous sommes sûrs que vous aurez sur la plate-forme.

Kate Meagher
Président – Haltérophilie Nouvelle-Écosse

John Garden
Directeur de la compétition

RÈGLEMENTS

1. TITRE DE LA COMPÉTITION

Il s'agit des Championnats canadiens seniors d'haltérophilie 2024 (la « compétition »).

2. DATES DE COMPÉTITION

Du 17 au 19 mai 2024.

3. ORGANISATEURS

Haltérophilie Nouvelle-Écosse (« WNS ») et Weightlifting Canada Haltérophilie (« WCH »).
Le comité d'organisation de la compétition est le comité d'organisation local officiel (le « LOC ») du concours.

4. ORGANISME DE SANCTIONNEUR

WCH

5. LIEU DE LA COMPÉTITION

5.1 Site du compétition	Centre des congrès d'Halifax 1650, rue Grafton, Halifax (N.-L.) B3J 0E8
5.2 Zone de compétition	À confirmer
5.3 Zone d'échauffement	À confirmer
5.4 Pesée	À confirmer
5.5 Vestiaires	Vestiaires publics
5.6 Vérifier l'échelle	À confirmer
5.6 Contrôle antidopage	À confirmer
5.7 Bénévoles et fonctionnaires	À confirmer
5.8 Réunion technique	Salle Centennial à la Cambridge Suites Halifax
5.9 Soins médicaux	À confirmer

- Toutes les chambres sujettes à changement par le LOC.

- Seuls les participants inscrits ont accès aux installations, à l'équipement, à la nourriture et à toute autre commodité énumérée dans le présent règlement.

6. ÉPREUVES

6.1 Femmes : Catégories 45, 49, 55, 59, 64, 71, 76, 81, 87, +87 kg.

6.2 Hommes : Catégories de 55, 61, 67, 73, 81, 89, 96, 102, 109, +109 kg.

7. TOTAUX DE QUALIFICATION

FEMMES									
45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg	87 kg	+87 kg
131	140	152	160	168	178	185	191	197	207

HOMMES									
55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109 kg	+109 kg
203	220	234	248	263	277	286	295	301	316

8. LES PARTICIPANTS

ADMISSIBILITÉ

8.1 Un athlète qui participe à une compétition nationale doit être :

- un membre dûment affilié de son association provinciale ou territoriale d'haltérophilie (« OPS ») ;
- un membre en règle (qui n'est pas actuellement sanctionné) avec son agent de services de services de services de personnes ;
- un athlète qui n'est pas actuellement suspendu par le WCH, l'WF ou, dans le cas de violations du Programme canadien antidopage (« PCA »), un athlète suspendu par un autre signataire du PCA
- s'est inscrit au Groupe national d'athlètes (GNA) du CCES et a rempli toutes les exigences du GNA, y compris l'entente de l'athlète, d'ici le **28 avril 2024**. Pour plus de détails sur l'inscription au GNA, veuillez en parler à votre PSO.
- un citoyen canadien du Canada OU une personne possédant le statut de résident permanent au Canada
- doit être âgé de 15 ans ou plus en 2024.

8.2 Les entraîneurs inscrits pour participer à la compétition par leur OPS doivent être certifiés comme niveau de développement de la compétition du PNCE (certification provisoire ou complète) ou le niveau 2 du PNCE précédent. Les OPS peuvent faire venir des entraîneurs qui ne sont pas encore entièrement certifiés en tant que développement

de compétitions du PNCE si ces entraîneurs sont évalués pour la certification de développement de la compétition à la compétition. Les OPS peuvent également amener un coach en développement qui n'est pas encore entièrement certifié en tant que développement de la concurrence avec le consentement écrit préalable de WCH. Lorsque WCH fournit un tel consentement, le coach de développement doit travailler sous la supervision directe d'un coach de développement de la compétition entièrement certifié.

8.3 Les entraîneur(e)s, les chefs d'équipe et les arbitres inscrit(e)s pour participer à la compétition par leur OPS respectif doivent :

- être des membres dûment affiliés de leur OPS respectif
- être des membres en règle (qui ne sont pas actuellement sanctionnés) avec leur OPS respectif
- pas actuellement suspendu (provisoire ou autre) par WCH, IWF, ou, dans le cas de violations du Programme canadien antidopage (« PCA »), suspendu par un autre signataire du PCA
- obtenir la certification Respect in Sport **d'ici le 28 avril 2024**. L'accès à l'inscription aux cours est disponible ici : <https://CWFHC.respectgroupinc.com>. Les personnes qui ont déjà obtenu la certification Respect in Sport n' ont *pas* besoin de répéter le cours.
- effectuer une vérification approfondie des antécédents (E-PIC) conforme à la politique de filtrage de WCH, disponible ici : <https://weightliftingcanada.ca/wp-content/uploads/2023/03/WCH-Safe-Policy-Suite-Final-With-Appendix.pdf> les agents de services de soutien de la sécurité sont responsables de s'assurer que toute la documentation de vérification des antécédents a été soumise à l'agent de filtrage et de protection de la vie privée de WCH (cwalker@cwfhc.ca) au plus tard le **28 avril 2024**. Une vérification des secteurs vulnérables ne sera pas considérée comme l'équivalent d'une vérification approfondie des antécédents.

8.4 Toute question concernant l'admissibilité devrait être abordée lors de la réunion technique du 17 mai 2024. Nous encourageons les chefs d'équipe à fournir à l'avance des copies de WCH de la preuve de citoyenneté ou de statut de résident permanent des membres de l'équipe et, si nécessaire, à apporter ces documents à la réunion technique. L'éligibilité des athlètes ne peut être contestée après la réunion technique.

8.5 La Compétition est ouverte à tous les athlètes qualifiés nommés par leurs OPS respectifs qui satisfont à la norme de qualification avant la date limite de qualification ainsi qu'aux critères d'admissibilité énoncés à la section 8.1 ci-dessus.

Les athlètes doivent atteindre leur performance de qualification dans une compétition soumise à un contrôle antidopage.

8.6 Les OPS respectifs peuvent nommer 2 femmes et 2 hommes supplémentaires qui n'ont pas atteint la norme de qualification (« athlètes wildcard »), à condition qu'ils soient âgés de 23 ans ou moins (calculés dans l'année civile de l'anniversaire de l'athlète).

Les athlètes wildcard doivent avoir participé à une compétition soumise à un contrôle antidopage pendant la période de qualification.

REMARQUE : Les athlètes wildcard ne peuvent pas participer plus de deux fois aux Championnats canadiens seniors d'haltérophilie en tant qu'athlètes wildcard.

- 8.7 Un athlète d'élite senior peut demander une exemption de qualification en raison d'une blessure aux fins de la qualification internationale afin d'apparaître dans une épreuve de qualification olympique obligatoire. Une exemption doit être approuvée par le gestionnaire de haute performance et l'OSO et appuyée par des documents médicaux qui indiquent que l'athlète n'a pas été en mesure de se qualifier pour la compétition.

9. ENTRÉES

Seul(e)s les directeur(trice)s des provinces reçoivent les formulaires d'inscription de WCH..

- 9.1 **Formulaire d'inscription préliminaire des équipes** – Le formulaire d'inscription à l'équipe préliminaire doit être *reçu* par le LOC au plus tard à minuit (AST) le **Le 7 avril 2024**.

- 9.2 **Formulaire d'inscription finale des équipes** - Le formulaire d'inscription final de l'équipe doit être *reçu* par le LOC au plus tard à minuit le **Le 28 avril 2024**.

- 9.3 **Paiement des frais** - Un seul virement électronique pour couvrir tous les frais d'inscription à l'équipe pour chaque agent de paiement doit être *reçu* par **WCH** au plus tard à minuit **Le 28 avril 2024**.

- 9.4 **Listes d'inscription** - La liste d'inscription sera distribuée par le LOC aux chefs d'équipe des OPS dès qu'elle sera disponible.

10. RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION :

Le Règlement technique et de la compétition de l'IWF – 2023, tel que mis à jour de temps à autre, régira la compétition, sous réserve des exceptions suivantes :

- 10.1 Les athlètes doivent être pesés dans leur costume d'haltérophilie. Les athlètes ne doivent pas porter de chaussures, de chaussettes ou de chaussures pendant la pesée. Si un athlète est au-dessus de sa catégorie de poids corporel officiellement entrée, 250 grammes peuvent être déduits du poids indiqué sur la balance pour tenir compte du poids du costume. Si l'athlète est dans sa catégorie de poids corporel officiellement entrée, le poids sur la balance sera enregistré comme indiqué.

11. EQUIPEMENT

11.1 Zone de compétition

IWF	Plate-forme de compétition :	Règlement - 4 mètres carrés
	Barres/poids de compétition :	Ensembles Eleiko pour hommes et femmes certifiés
	Arbitre Résultats Système d'éclairage :	OWLCMS
	Tableau de bord :	OWLCMS
	Tableau de tentative :	OWLCMS

Horloge : OWLCMS

11.2 Zone d'échauffement

Plates-formes d'échauffement : 10 plateformes
Barres/poids d'échauffement : Eleiko, Rogue
Tableau de bord : À déterminer
Horloge : Oui
Eau : Oui

11.3 Zone de pesée

Échelle : Électronique

12. **TROUSSE DE RÉSULTATS** Sera envoyé par courriel

13. **CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Cette compétition est soumise à un contrôle antidopage (Subject to doping control, SDC) administré par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).
Tou(te)s les athlètes et entraîneur(e)s sont fortement encouragé(e)s à se familiariser avec les règles et procédures applicables.
Pour plus d'informations, consultez le site : <https://www.cces.ca/fr/antidopage>

14. **PRIX**

14.1 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées pour l'arraché, l'épaulé jete, et Totale dans chaque catégorie de poids.

14.2 Prix du meilleur athlète (homme – femme) : Décernés à la fin de l'événement, selon la formule de Sinclair (calculée sur le POIDS SUPÉRIEUR DE LA CATÉGORIE pour toutes les catégories autres que +87 kg et +109 kg).

15. **HÉBERGEMENT**

15.1 Date limite de réservation

- Afin de profiter du taux spécifié ci-dessous, toutes les réservations doivent être faites avant le **16 avril 2024**.

15.2 Hôtels locaux

Cambridge Suites Halifax

1583, rue Brunswick, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3P5

- Le tarif est de 229,00 \$ par nuit, plus les taxes applicables.
- Le Cambridge Suites offre un petit-déjeuner continental chaud de luxe gratuit ;
&

- Toutes les suites contiennent un petit réfrigérateur, un micro-ondes et de la vaisselle sur demande.

S'il vous plaît réserver en utilisant ce lien :

<https://reservations.travelclick.com/13605?groupID=3925903>

Ou

Composez le 1-800-565-1263 et demandez le « bloc canadien d'haltérophilie senior »

16. TRANSPORT DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET DES DÉLÉGUÉS

Chaque OPS est responsable du transport des membres de son équipe vers le lieu d'hébergement et de compétition.

17. CONDITIONS FINANCIÈRES

17.1 Frais d'inscription :

Les OPS percevront auprès des membres de leur délégation et paieront par la suite les frais désignés par virement électronique (treasurer@cwfhc.ca) pour chaque membre de la délégation participante à HALTÉROPHILIE CANADA par **Le 28 avril 2024**. Les frais désignés sont les suivants :

- Frais d'inscription de 155 \$/athlète,
- Frais d'inscription de 105 \$ pour les entraîneurs et/ou les chefs d'équipe
- Frais d'inscription de 55 \$/officiel technique
- Frais de sanction WCH de 80 \$ / athlète

WCH remettra un paiement unique à WNS moins les frais de sanction de WCH à la réception des paiements des OPS.

**** WNS facturera des frais de 5 \$ pour les spectateurs de l'événement.****

17.2 Perception : Les OPS sont responsables de percevoir tous les frais auprès de leurs participant(e)s.

17.3 Hébergement : Les OPS paieront leur propre hébergement, selon les conditions stipulées dans les Règlements de Compétition applicables à la compétition.

17.4 Responsabilité : Chaque OPS participant au concours le fait à ses propres risques et à ceux de ses membres individuels. Les OPS doivent assumer l'entière responsabilité morale et financière de leurs membres participants, en ce qui concerne leur santé et en cas d'accident ou de dommages. Les participants qui ne complètent pas et ne signent pas la renonciation à la compétition ne seront pas autorisés à participer à l'événement.

18. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES – LOC

- 18.1 Offre aux participants la possibilité d'un hébergement à prix raisonnable, d'un accès aux concours et d'une participation à des réunions officielles, à une formation et à d'autres services techniques habituels pour tous les participants.
- 18.2 Fournit gratuitement les installations pour la réunion technique.
- 18.3 Met gratuitement à la disposition de l'organisation technique toutes les installations (équipement, hall, salles avec mobilier adéquat, personnel technique, premiers secours, etc.) pour la compétition, conformément aux règlements applicables de WCH.
- 18.4 Fournit gratuitement les prix du (de la) meilleur(e) athlète.

19. RESPONSABILITÉS DES ATHLÈTES

- 19.1 Chaque athlète qui souhaite participer à la Compétition doit faire partie du Groupe national d'athlètes (GNA). Cet athlète autorise, par son inscription à la Compétition, le directeur de l'OSO dont il est membre à fournir son courriel à WCH, que WCH fournira au CCES.
- 19.2 Le CCES fournira à l'athlète les instructions pour suivre un cours antidopage en ligne. L'athlète doit suivre le cours en ligne avant **Le 28 avril 2024**. Lorsque l'athlète a terminé le cours, il doit en informer son PSO. Les athlètes qui ont déjà terminé les cours de 2024 et l'accord de l'athlète n'ont pas besoin de le terminer à nouveau.
- 19.3 **Chaque OPS doit s'assurer que la décharge de responsabilité/médiatique (fournie séparément) est signée par tous les participants (athlètes, entraîneur(e)s et chefs d'équipe) et remise au LOC avant minuit (AST) le 28 avril 2024. En outre, chaque OPS doit s'assurer qu'un parent/tuteur signe la décharge de responsabilité/médiatique pour tous les participants mineurs (âgés de moins de 18 ans à la date de signature du document). Sans ce document signé, les participants n'auront pas le droit de participer à la compétition.**

<p>AU CANADA, LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SONT ADMINISTRÉS PAR L' CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT - CCES.</p>
<p>Téléphone : (613) 521-3340 Télécopieur : (613) 521-3134 1-800-672-7775</p> <p>www.cces.ca</p>
<p>Courriel : info@cces.ca</p>
<p>Information sur les substances : substances@cces.ca</p>
<p>Tous les athlètes participant à la compétition peuvent être testés car il s'agit d'une compétition soumise à un contrôle antidopage.</p>
<p>Les athlètes et les entraîneurs sont fortement encouragés à se familiariser avec les procédures et les règles. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Web : http://www.cces.ca/en/antidoping</p>
<p>Si vous prenez des suppléments, des médicaments (Ritalin ou d'autres produits similaires, anti-inflammatoires, etc.), assurez-vous qu'ils sont autorisés par le Code de l'AMA. Si vous devez utiliser un médicament interdit pour une raison médicale légitime, vous devez présenter une demande d'exemption pour usage à des fins thérapeutiques (« AUT») auprès du CCES. Lorsque vous obtenez cette exemption thérapeutique du CCES - AUT, apportez le document avec vous lorsque vous pourrez être testé.</p>
<p>Autorisation d'utilisation pour l'exemption thérapeutique : tue-aut@cces.ca</p>
<p>La Politique canadienne antidopage de 2021 est entrée en vigueur le 1er janvier 2021 et sera mise à jour pour 2024. Pour plus d'informations, voir : https://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage</p>
<p>La Fédération internationale d'haltérophilie IWF met également à jour ses règles antidopage de temps en temps. Pour plus de détails sur le programme antidopage de l'IWF, veuillez consulter https://iwf.sport/</p>
<p>N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE CE QUE VOUS CONSOMMEZ</p>

21. ACCRÉDITATION

L'accréditation aura lieu lors de la réunion technique.

22. OFFICIEL

22.1 Obligations de la province hôte – nommer un(e) secrétaire de la compétition et des
assitant(e)s appropriés, pour assurer le bon déroulement de la compétition, y compris

la vérification de la nomination finale des athlètes dans les catégories lors de la réunion technique.

22.2 Obligations des OPS participants – Chaque OPS doit, via tous les formulaires d'inscription, soumettre les noms de ses arbitres de niveau national ou supérieur qui souhaitent arbitrer aux championnats d'ici le 14 avril 2024 (5 semaines avant la compétition). Les OPS sont ***pas*** limitées à l'envoi de deux officiels techniques. Le LOC transmettra une liste d'officiels qualifiés à WCH avant le 18 avril 2024. Une adresse e-mail et un numéro de téléphone sont requis pour la communication des affectations des arbitres à la compétition. Une certaine préférence sera accordée aux fonctionnaires qui participent à l'initiative « Women in Officiating ». Le LOC se réserve le droit d'inviter des responsables techniques au-delà de ceux nommés par les OPS participants et de l'extérieur du Canada, si nécessaire, avec le consentement de WCH.

Si un tel arbitre souhaite s'asseoir pour la promotion, veuillez l'indiquer sur le formulaire d'inscription.

Chaque agent de services publics est responsable de payer tous les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'entrée de ses fonctionnaires sélectionnés conformément à ses politiques provinciales respectives.

22.3 Devoirs de WCH – Le délégué technique du WCH réglera tous les litiges techniques qui surviennent pendant le concours. Si le délégué technique n'est pas sûr de la règle ou n'est pas en mesure de rendre une décision, les membres du Conseil d'administration de WCH agiront à sa place.

23 En considération de l'acceptation de cette entrée, tous les participants renoncent et libèrent pour eux-mêmes, leurs héritiers, leurs exécuteurs testamentaires et leurs administrateurs tous les droits et réclamations pour les dommages qu'ils peuvent avoir contre WCH, Haltérophilie Nouvelle-Écosse, et ses administrateurs, employés, et bénévoles, et tout commanditaire du concours, pour toute blessure qu'ils peuvent subir ou pourraient avoir subi au concours. Tous les OPS certifient que tous leurs participants respectifs ont accepté ces conditions à la suite de leur participation au concours, y compris le fait que les personnes de moins de 18 ans qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité (18 ans) ont la permission parentale ou tuteur de participer.

GÉNÉRALITÉS

1. PERSONNEL DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL (LOC):

1.1 Présidente de l'événement : Kate Meagher
Courriel : president@nsweightlifting.ca

Directeur du compétition : John Garden
Courriel : meet.director@nsweightlifting.ca

2. RÉUNION TECHNIQUE

2.1 La réunion technique aura lieu le jeudi 16 mai de 19h à 21h dans la salle du centenaire du lieu sous la direction du délégué technique de WCH.

2.2 Le directeur/secrétaire du concours vérifiera les inscriptions finales dans les catégories.

2.3 Vérification du formulaire de renonciation de tous les participants (athl. + entraîneurs + TL)

2.4 Vérification que chaque participant a suivi le cours en ligne du CCES.

2.5 Le délégué du WCH aidera le directeur de la compétition à affecter tous les responsables techniques du LOC (conférenciers, chronométreurs) pour les sessions.

3. NOURRITURE ET RAFRAÎCHISSEMENTS

À déterminer

4. ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION ET ÉCHELLE DE VÉRIFICATION

4.1 Il n'y a pas d'espace de formation disponible sur le site. Nous invitons les concurrents à visiter l'un des trois gymnases les plus proches énumérés ci-dessous :

4.1.1 CrossFit Ironstone

4.1.2 Athlétisme mixte

4.1.3 Vue du bassin CrossFit

4.2 Il y aura une échelle de contrôle accessible soit à l'hôtel ou sur le site. Les fenêtres d'emplacement et d'accès seront annoncées avant le concours.

5. DIFFUSION EN DIRECT

5.1 Les liens seront disponibles à l'approche de la date du compétition.

HORAIRE ET DÉLAIS

	<u>Date :</u>
1) Début de la période de référence	1er août 2023
2) Distribution des règlements sur la compétition	Décembre, 2023
3) Dernier jour de la période de référence	31 mars 2024
4) Liste préliminaire des candidatures envoyées au WNS	Le 7 avril 2024
5) Formulaire d'inscription final de l'équipe et paiement reçu par WCH	Le 28 avril 2024
6) Dernier jour pour réserver des chambres à des tarifs préférentiels	s.o.

ÉVÉNEMENTS DE COMPÉTITION

16-20 mai : Arrivée des participants

HORAIRE PRÉLIMINAIRE DU COMPÉTITION				
(Remarque : Il sera très important pour les athlètes d'aviser leurs directeurs provinciaux s'ils participeront à la compétition.				
REMARQUE : Des séances ont été ajoutées le vendredi 19 mai pour accueillir les cérémonies de remise des prix tout au long du concours. Possibilité d'une courte cérémonie d'ouverture ajoutée vendredi				
L'horaire ci-dessous n'est qu'une ébauche et est sujet à changement une fois que toutes les entrées finales ont été reçues.				
<i>Le vendredi 17 mai</i>				
<u>Séance</u>		Catégorie	<u>Pesée</u>	<u>Début</u>
1	Hommes	M55/M61/M67	13h	15h
2	Femmes	F45/F49	15h	17h
3	Hommes	M73	17h	19h
<i>Samedi 18 mai</i>				
<u>Séance</u>		Catégorie	<u>Pesée</u>	<u>Début</u>

4	Femmes	F55	7h du matin	9h
5	Hommes	M81	9h	11h
6	Femmes	F59	11h	13h
7	Hommes	M89B	13h	15h
8	Femmes	F64	15h	17h
9	Hommes	M89A	17h	19h
<i>Dimanche 19 mai</i>				
10	Femmes	F71B	7h du matin	9h
11	Hommes	M96/M102	9h	11h
12	Femmes	F71A	11h	13h
13	Femmes	F76/F81/F87/F+87	13h	15h
14	Hommes	M109/M+109	15h	17h
Il y aura une pause de 10 minutes entre l'arraché et l'épaulé-jeté pour toutes les sessions				
L'introduction des athlètes commencera à l'heure de début désignée avec la compétition commençant 10 minutes après l'introduction des athlètes				

Lundi 19 mai

Départ des délégations

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ POUR TOUTES RÉCLAMATIONS ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER. Les renonciations complétées doivent être retournées avec inscription ou avant d'assister à l'événement de l'organisateur : **Championnats canadiens seniors d'haltérophilie 2024** (l'«événement »).

En signant ci-dessous, le Participant (nommé ci-dessous) et/ou le Tuteur du Participant déclare que le Participant :

1. N'a pas sciemment la COVID-19;
2. Ne présente pas de symptômes connus de COVID-19, tels que de la fièvre, de la toux ou de l'essoufflement, et si de tels symptômes sont ressentis pendant l'événement, quittera immédiatement l'événement;
3. Suivre les directives recommandées par le gouvernement en ce qui concerne la COVID-19, y compris la pratique de la distanciation physique, et le fera du mieux que le participant peut pendant l'événement.

De plus, en signant ci-dessous, le Participant et/ou le Tuteur du Participant comprend, reconnaît et assume les risques inhérents à la participation à l'Événement, y compris, mais sans s'y limiter : le potentiel de blessures corporelles ou de maladie (y compris la contraction de la COVID-19); contact ou interaction avec d'autres personnes qui pourraient avoir été exposées à la COVID-19; invalidité permanente, paralysie ou perte de vie; collision avec des objets naturels ou artificiels; les dangers découlant de conditions météorologiques défavorables; des conditions de lieu ou de terrain de jeu imparfaites; défaillance de l'équipement; les participants de divers niveaux de compétence; des mesures de sécurité inadéquates; des circonstances connues, inconnues ou indépendantes de la volonté de Weightlifting Canada Haltérophilie, de ses partenaires, commanditaires, agents, sociétés affiliées (y compris la Fédération d'haltérophilie du Nouvelle Ecosse (WNS)), des administrateurs, des employés, des dirigeants, des thérapeutes ou des bénévoles (ensemble, l'« organisme »); et la négligence ou l'omission de l'Organisation (collectivement, les « Risques »).

En contrepartie de permettre au Participant de participer à l'Événement, le Participant et/ou le Tuteur du Participant : (a) dégage, décharge et dégage à jamais l'Organisation de toute responsabilité pour tout dommage ou perte découlant des Risques de participation à ou en relation avec l'Événement ; (b) renoncer à tout droit de poursuivre l'Organisation en ce qui concerne toutes les causes d'action (y compris pour les blessures ou les maladies causées par leur propre négligence), réclamations, demandes, dommages ou pertes de toute nature qui peuvent survenir à la suite des risques de participation à ou en relation avec l'événement, y compris, sans limitation, le droit de faire une réclamation ou une réclamation de tiers contre l'Organisation découlant de la même; et (c) assume librement tous les risques associés aux Risques, tout ce qui est accessoire aux Risques, qui peuvent survenir à la suite de la participation à ou en relation avec l'Événement. **VOUS RENONCEZ À VOS DROITS LÉGAUX SUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS FUTURES CONTRE L'ORGANISATION.**

Je confirme que j'ai lu et bien compris cette renonciation et cette décharge de responsabilité. Je signe volontairement cette renonciation et cette décharge de responsabilité sans qu'aucune incitation, assurance ou garantie ne me soit faite.

Nom:

le « **participant** »

Date de
naissance:

(mm/jj/aaaa)

Nom :

Le « **tuteur** » (si le participant est mineur)

Signature :

Participant ou tuteur pour mineur

Date :

(mm/jj/aaaa)

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET DE DÉCHARGE DES MÉDIAS

Je, _____ consens par la présente à la collecte et à l'utilisation de mes images personnelles par photographie ou enregistrement vidéo sans aucune compensation. Je reconnais que ceux-ci peuvent être utilisés sur, mais sans s'y limiter, le site Web Weightlifting Canada Haltérophilie (« WCH ») et / ou les comptes de médias sociaux, dans les bulletins et les publications ainsi que distribués aux membres. Je reconnais en outre que mon image peut être utilisée par WCH et / ou WNS pour promouvoir le sport de l'haltérophilie à l'avenir. Je comprends qu'aucun renseignement personnel, comme les noms, ne sera utilisé dans les publications à moins qu'un consentement exprès ne soit donné. Je comprends également que mon consentement peut être retiré à tout moment par écrit au conseil d'administration de WCH. Je donne ce consentement volontairement.

NOM : _____

DATE : _____

SIGNATURE DU PARENT OU DU TUTEUR (pour les participants de moins de 18 ans) :
